

COMMUNE DE YEBLERON

Séance du 14 Avril 2023

L'an deux mil Vingt Trois, le Quatorze Avril 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de YEBLERON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame LEMESLE Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mme LEMESLE Nathalie, Mr BOSSUYT Xavier, Mme PORET Céline, Mme SANDOVAL Pascale, Mr MOAL Yann, Mme SAUNIER Sylvie, Mr ANGER Franck, Mme LEGAY Elise, Mr GAINVILLE Cédryc, Mme DEHAIS Estelle, Mr COLARD Stéphane, Mme HEBERT Isabelle, Mr LOZE Jean-François.

Absents excusés : Mr LEFEBVRE Didier (pouvoir à Mr MOAL), Mr QUESNEL Marcel.

Secrétaire de séance : Mme SANDOVAL Pascale.

La séance est déclarée ouverte et le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est présenté. Monsieur QUESNEL Marcel, absent excusé a souhaité que soit modifié le procès-verbal en ce sens que le compte administratif a été présenté par Madame le Maire et non par lui. Monsieur QUESNEL a procédé au vote de son approbation.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Vu la délibération d'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion en date du 20 mars 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement si tel est le cas,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	208 708,09 €
Affectation obligatoire : A la couverture du besoin de financement (compte 1068)	57 182,63 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002)	151 525,46 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (compte 001)	0 €

Objet : Subventions communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes aux différentes associations communales ou extra-communales :

• Union Sportive Yébleronnaise	1 500 €
• Amicale Bouliste Yébleronnaise	200 €
• Association "Les Starlettes"	200 €
• Coopérative scolaire	960 €
• Subvention au C.C.A.S.	6 000 €
• Association Jumelage Bellefontaine/Yébleron	700 €
• Club des Loisirs.....	400 €
• Club des Myosotis	400 €
• Les Arts Yébleronnais	170 €
• Banque Alimentaire Région Havraise	200 €
• Sabots sans Famille.....	200 €
• Association Saint-Marcou.....	4 362 €
• Judo Club Fauvillais	100 €
• Anciens combattants Cœur de Caux.....	390 €
• Union Sportive Yébleronnais (participation service civique)	490 €
TOTAL	16 272 €

Cette dépense est prévue au budget primitif 2023 aux comptes 6574 et 657362.

Objet : Tarifs communaux

Concernant les tarifs communaux, le Conseil Municipal décide de ne pas revaloriser le prix des différentes concessions dans le cimetière communal.

En revanche et sur proposition de la commission des finances, les tarifs de la cantine, de la garderie et de la location de la salle des fêtes ont été réévalués.

	B.P. 2022	B.P. 2023
<u>Concessions</u>		
. trentenaire	140 €	140 €
. concession cinéraire 30 ans	75 €	75 €
. concession cinéraire 50 ans	100 €	100 €
. case cinéraire 30 ans (1 ou 3 urnes) :	730 €	730 €
. case cinéraire 50 ans (1 ou 3 urnes) :	950 €	950 €
<u>Salle des fêtes</u>		
. vin d'honneur	70 €	70 €
. week-end	250 €	300 €
. lave-vaisselle	35 €	35 €
. loto et repas association	50 €	50 €
. vaisselle par personne	1 €	1 €
. location par verre	0,20 € (plafonné à 30 €)	0,20 € (plafonné à 30 €)
<u>Cantine scolaire</u>		
. enfant	3,50 €	4,00 €
. adulte	6,00 €	8,00 €
<u>Garderie (pour un mois)</u>		
. occasionnel	5 €	6 €
. dépassement horaire	4 €	5 €

	B.P. 2022	B.P. 2023
<u>Photocopie</u>		
. Noir et blanc	0,20 €	0,20 €
. Couleur	1,00 €	2,00 €
. Télécopie	1,00 €	2,00 €

Objet : Taux d'imposition 2023

En prenant en compte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le fait que depuis 2021 les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB 2020 du Département,

Considérant le transfert du foncier bâti du Département et l'application du coefficient correcteur qui assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes,

Avec 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taux 2023

Foncier bâti	38,39
Foncier non bâti	36,22
Taxe d'habitation	9,10

Ce qui représente un produit fiscal attendu de 368 010 € auquel s'ajouteront les allocations compensatrices et autres contributions ainsi que la contribution d'un coefficient correcteur. Le montant prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale s'établira à 321 493 €.

Objet : Budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 est présenté, il s'équilibre de la façon suivante :

↳ <u>Section de fonctionnement</u>		
⌈ Total des dépenses		946 920 €
⌈ Total des recettes		946 920 €
. Opérations de l'exercice	795 395 €	
. Excédent de fonctionnement reporté	151 525 €	
↳ <u>Section d'investissement</u>		
⌈ Total des dépenses		398 682 €
. Opérations de l'exercice	341 499 €	
. Déficit d'investissement reporté	57 183 €	
⌈ Total des recettes		398 682 €
<u>Balance générale</u>		
↳ <u>Total des dépenses</u>		1 345 602 €
(fonctionnement + investissement)		
↳ <u>Total des recettes</u>		1 345 602 €
(fonctionnement + investissement)		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif 2023 comme ci-dessus.

Objet : Effondrement sur le Champ de Foire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le bureau d'études For & Tec est intervenu sur Yébleron suite à un effondrement survenu récemment sur le champ de foire.

Une expertise par sondage à la pelle mécanique a été réalisée. Celle-ci a permis de confirmer la présence d'une anomalie qui semble fortement correspondre à un ancien puits remblayé de carrière souterraine.

Aux vues de ces éléments, le bureau d'étude préconise des études complémentaires comprenant un curage et busage de l'ancien puits. Le devis correspondant s'élève à 19 560 € H.T.

Madame le Maire précise que ces investigations s'avèrent nécessaires. Toutefois vu le montant important du devis, elle propose de solliciter des subventions auprès du Département de la Seine-Maritime mais aussi de la DDTM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise For & Tec
- Autorise Madame le Maire à effectuer des demandes de subventions auprès des différents financeurs possibles (Département et DDTM)
- Autorise en outre Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente délibération.

Questions diverses :

- Madame le Maire informe le conseil municipal que la société Viabilis devrait commencer les travaux du lotissement Les Jardins de la Valette début mai.
- Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a rencontré récemment Monsieur MARELLE concernant la vente de la Forge.
Celui-ci est toujours fortement intéressé et voulait juste faire le point sur quelques petites modifications à apporter au compromis de vente sur les conseils de son notaire.
Madame HEBERT précise qu'un rendez-vous de signature serait prévu pour le mercredi 3 mai sous réserve que les différents intervenants soient tous disponibles.
- Madame PORET rend compte des ateliers Vill'Âges qui viennent de se terminer à la résidence de la Hêtraie. A chaque atelier, il y avait environ 10 à 12 personnes.
- Madame PORET explique également au Conseil que Logéal a fait installer une signalétique auprès de la résidence autonomie.
Madame HEBERT signale que le panneau situé à la sortie route de Fauville est assez mal placé car il gêne la visibilité pour la sortie.
- Madame LEGAY signale que l'église ne sonne plus. Monsieur LEFEVRE en sera informé à son retour de congés pour solutionner cela.
- Madame SANDOVAL souhaite que soit abordé le sujet des travaux prévus impasse des Rouelles par Enedis. Un arrêté municipal évoque une interdiction de circulation pendant 5 jours.

Cela est impossible puisque les riverains n'ont aucune autre voie d'accès. Monsieur BOSSUYT verra cela avec le secrétariat de mairie.

- Madame SANDOVAL explique que lors du dernier conseil d'école, il a été signalé une nette amélioration du service cantine. Les repas se passeraient dans de meilleures conditions. Les prévisions d'effectifs scolaires seraient de 138 élèves à la rentrée septembre 2023 contre 134 élèves à la rentrée de septembre 2022.
- Madame SAUNIER signale qu'elle a été interpellée concernant la facturation de la mise à disposition de la salle des fêtes lors des inhumations car d'autres communes ne facturent pas. Madame le Maire explique que sur Yébleron c'est le même tarif que pour les vins d'honneur. Le personnel intervient pour l'état des lieux (entrée et sortie) et fait le ménage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Mme Nathalie LEMESLE	M. Xavier BOSSUYT	Mme Céline PORET	Pour M. Didier LEFEBVRE M. Yann MOAL
Mme Pascale SANDOVAL	M. Franck ANGER	Mme Elise LEGAY	M. Cédryc GAINVILLE
Mme Sylvie SAUNIER	M. Yann MOAL	Mme Estelle DÉHAIS	M. Stéphane COLARD
M. Marcel QUESNEL	Mme Isabelle HÉBERT	M. Jean-François LOZÉ	